

LÉGATION DE SUISSE  
WASHINGTON 8, D. C.

*Renaud' et l'ancien Vincent,  
ancien ministre à Berne,  
en circulaire.*

*u. l.*

C.2.U.R. - Bo<sup>2</sup>/mb

Le 23 décembre 1952.

*31.12.52*

*R. B. J. 53*  
*CO*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par notre lettre du 16 décembre adressée à la Division des Affaires politiques, comme par la presse, vous aurez appris la tournure prise par l'affaire Vincent. Le conseil de revision pour les questions de loyalisme a fait connaître ses conclusions dans une lettre adressée au Secrétaire d'Etat par son président, en déclarant qu'il y avait un "doute raisonnable" quant au loyalisme de l'ancien ministre des Etats-Unis à Berne.

Ces conclusions sont généralement critiquées et cela pour plusieurs raisons.

Dès le lendemain du jour où l'affaire fut signalée à l'attention de l'opinion publique par des manchettes en gros caractères, en première page des journaux les plus importants, le Washington Post a publié un article de tête dont j'ai fait faire la traduction à votre intention, car il résume très bien, à mon avis, les critiques auxquelles je faisais allusion. Vous voudrez bien la trouver sous ce pli.

L'opinion prévalente est que la position prise par le conseil fait une injustice à M. Vincent. Celui-ci se trouve condamné sans pouvoir se disculper et sans que les motifs qui ont déterminé ces conclusions ne soient révélés au public. Le commentateur du New York Times, James Reston, va même plus loin, il estime que ladite position fait aussi une injustice aux diplomates américains qui ne peuvent que se demander maintenant ce qu'ils peuvent et ce qu'ils ne peuvent pas rapporter à leur gouvernement, ainsi qu'au public qui n'a aucun moyen de se faire une opinion éclairée et ne sait même pas qui faisait partie du conseil de revision.

Dans le cas de Alger Hiss, l'accusé avait pu se défendre, à deux reprises, en justice, et le professeur Lattimore, mis en accusation il y a quelques jours, pourra également se défendre. Vincent, au contraire, se voit couvert d'opprobre à la suite d'une courte lettre signée par le président du conseil.

A Monsieur le Conseiller fédéral  
Max Petitpierre  
Chef du Département politique fédéral  
B e r n e



- 2 -

Les points essentiels relevés dans cette lettre sont les suivants :

M. Vincent s'est montré indifférent à tous témoignages indiquant que les communistes chinois étaient affiliés à Moscou ou sous le contrôle de l'URSS; il était lié avec de nombreuses personnes dont il avait des raisons de savoir qu'elles étaient soit communistes, soit des sympathisants; M. Vincent a continuellement loué, de façon concertée, les communistes chinois et en même temps critiqué le gouvernement de Chiang Kai-Shek à un moment où la politique constante des Etats-Unis était d'aider ce gouvernement.

Cette dernière constatation est peu claire et laisse la porte ouverte à toutes les interprétations. M. Vincent s'est-il borné à exprimer vis-à-vis de son gouvernement une opinion différente de celle qui prévalait à l'époque ? Et l'observation du conseil signifie-t-elle qu'un diplomate doit veiller à ne pas confier à son gouvernement qu'il trouve sa politique erronée ? Ou signifie-t-elle que M. Vincent a trahi sa charge en faisant connaître publiquement une opinion contraire à celle de son gouvernement et en travaillant avec les communistes chinois ?

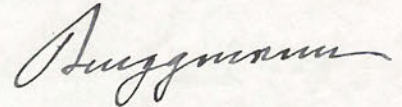
Il n'est pas difficile d'imaginer que ces questions jettent le trouble dans bien des esprits. On relève de plusieurs côtés que les diplomates doivent être assurés de pouvoir exprimer à leur gouvernement leurs opinions sincères sans courir le risque de se les voir reprocher plus tard pour la seule raison que les conditions ont changé entre-temps. Si une autre règle de conduite devait être adoptée, on voit combien serait émasculée l'information nécessaire à un gouvernement pour déterminer sa politique.

L'attitude prise par le conseil de revision fait toucher du doigt un point faible de la mentalité américaine. On a de la peine ici, pour juger d'une action, à se reporter à l'époque où elle a été commise et à reconstituer le climat d'alors. Si cette faculté existait, on se rappellerait qu'il y a quatre ou cinq ans, bien des voix autorisées s'élevaient pour préconiser un rapprochement avec le nouveau régime communiste en Chine en même temps que les critiques à l'égard du gouvernement corrompu de Chiang Kai-Shek n'étaient pas ménagées. A l'inverse, l'on pourrait condamner bien des diplomates si l'on recherchait aujourd'hui tous ceux qui portaient aux nues l'allié soviétique, qui aujourd'hui est devenu l'ennemi No 1.

- 3 -

Les conclusions du conseil de revision devraient entraîner, normalement, la mise à pied de M. Vincent. Au lieu de cela, il a été suspendu et rappelé jusqu'à ce qu'une décision ait été prise par le Président Truman, qui doit en conférer ces jours-ci avec M. Acheson. Le Président pourra alors soit accepter les conclusions commentées ci-dessus, soit les rejeter et réintégrer M. Vincent dans ses droits, soit encore soumettre le cas à un nouveau conseil de revision. Je ne pense pas qu'il y ait grand espoir de voir M. Vincent maintenu à un poste quelconque après le doute jeté sur son loyalisme. Mais il n'est pas déraisonnable de penser que le Président lui permette de donner sa démission au lieu de subir la honte d'un renvoi.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.



Annexe: traduction d'un article.